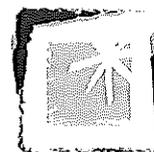


N° DEL/2023-080

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7)** :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

**Objet : PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION CADRE ET
CONVENTION ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE)**

M. le Président rappelle au Conseil que la commune d'Égletons et la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières se sont engagées, dans le cadre de

la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de demain, à élaborer un projet de territoire, afin de contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire. Cette ORT, créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), est matérialisée par une convention.

Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

La Communauté de Communes s'inscrit pleinement dans cette stratégie et soutient le projet communal égletonnais de revitalisation, qui vise une requalification d'ensemble du centre-ville.

La partie intercommunale de l'ORT a été définie par les élus en lien avec la Commune d'Égletons, l'État et les partenaires. Le projet communautaire est construit autour des orientations suivantes :

- **Égletons, ville du Bois** : Le territoire est largement tourné vers l'économie du bois, avec une part importante de sylviculture. Celle-ci génère de nombreux emplois entre les exploitants forestiers et de nombreuses entreprises de transformation de cette ressource, ainsi que les fournisseurs d'équipements et de services de la filière.

Cependant, les emplois générés sont trop peu qualifiés et ont du mal à être pourvus. Il convient de mettre en valeur la filière pour développer l'économie autour de celle-ci et valoriser les emplois existants et à venir.

Enfin, se positionner comme territoire du bois, et Égletons comme la « ville du bois », permet d'adopter un positionnement différenciant, original, et structurant dans l'aménagement du territoire.

Dans chaque action, chaque projet, il conviendra d'étudier la possibilité d'utiliser le bois comme ressource. Il devra être présent dans l'espace public, le logement, la culture, l'événementiel, ...

- Soutenir la création d'emplois qualifiés et le développement de la filière bois.
- Poursuivre et amplifier la démarche de dynamisme commerciale « Vivez Ventadour-Égletons-Monédières ».
- Vers une mobilité partagée et active.
- Proposer une offre plus qualitative de logements.
- Mener une politique d'attractivité.

Le projet municipal d'Égletons est quant à lui construit sur les orientations suivantes :

- Travailler un parcours commercial,
- Amplifier l'expérience du piéton,
- Avoir une politique du stationnement,
- Structurer le réseau viaire,
- Améliorer la connexion à la gare TER,
- Favoriser la végétalisation du cœur de ville,
- Développer les espaces récréatifs,
- Affirmer la notion de pôle culturel à Égletons,
- La qualité d'habiter au centre-ville,
- 4 secteurs considérés comme prioritaires : La place du Marchadial, la Cité Médiévale, l'Espace Ventadour, l'Esplanade Charles Spinasse.

Au regard des éléments susmentionnés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour et 2 abstentions :

- **Approuve** la convention annexée à la présente délibération incluant :
 - les orientations en faveur de la revitalisation du centre-ville d'Égletons et du territoire,
 - le périmètre d'intervention,
 - la liste des fiches actions.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à cet objet.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 29 juin 2023
Le Président,**



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26